LE DÉBAT BUDGÉTAIRE A LA CHAMBRE

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

M. PLICHON

M. PLICHON (Nord), interrompant le chanoine Polimann, demande au ministre de l'Education nationale s'il est vrai qu'hier se trouvait sur les bancs du gouvernement, comme commissaire, un homme qui a fait grève le 30 novembre.

M. ZAY, ministre de l'Education nationale, lui répond qu'il a raison de ne pas prendre à son compte un bruit qui ne repose sur rien d'exact.

Le chanoine POLIMANN rappelle que, sur les sept maréchaux que compta la France après la guerre, il y en avait six qui sortaient des écoles chrétiennes. Il demande au ministre de l'Education nationale de tenir compte des services rendus par les écoles professionnelles. (Applaudissements droite, centre.)

M. GRAT (Mayenne) parle de la Recherche scientifique et se plaint que l'on ait supprimé les crédits affectés à la section latine qui étudiait, en Syrie, les vieux textes arabes.

Divers orateurs interviennent à propos du surpeuplement des classes, du développement des sports, du délabrement de certains locaux scolaires etc...

M. Louis MARIN demande quelles sont les sanctions prises contre les membres de l'enseignement qui ont fait grève le 30 novembre. S'il avait été ministre, il les aurait révoqués.

M. Jean ZAY

M. Jean Zay souligne que le budget de l'Education Nationale est le seul en augmentation de crédits de 130 millions, quant à l'école, elle est faite seulement pour les enfants ; elle doit être maintenue à l'écart de toute agitation politique d'où qu'elle vienne. Enfin, M. Zay montre qu'aucun sectarisme n'est admis dans la nomination des instituteurs.

Les crédits de l'Éducation Nationale sont adoptés

La discussion générale est close. Après le vote d'un amendement, les crédits de l'éducation nationale s'élevant à 3.979 millions, sont adoptés.

L'adoption du budget des Beaux-Arts

La Chambre aborde la discussion du budget des Beaux-Arts.

M. BERLIOZ rapporteur fait connaître que les crédits affectés aux Beaux-Arts sont supérieurs de 140 millions pour le buget de 1939, aux crédits de 1938. Il rappelle, au sujet de la réorganisation des Théâtres nationaux, que l'ensemble des subventions atteint 59 millions. Le rapporteur parle enfin, en faveur des artistes et réclame « une politique artistique républicaine et hardie ».

M. DUPONT (Eure) réclame une amélioration de l'enseignement supérieur des beaux-arts.

M. Léo LAGRANGE

M. Léo LAGRANGE demande que le Théâtre Français soit un peu moins le théâtre de M. Bourdet et un peu plus celui de la France.

M. LAFAYE réclame la réorganisation des théâtres subventionnés.

MM. FUCHS et DE GRANDMAISON demandent qu'on encourage la musique populaire en France.

M. DOMMANGE s'inquiète de la situation de l'Opéra et de l'Opéra-Comique.

M. MASSÉ (Cher) demande au ministre des Finances de rendre au Musée du Louvre le Pavillon de Flore. Les paperasses des finances constituent pour le pavillon de Flore un danger d'incendie.

M. Jean ZAY

M. ZAY répond aux divers orateurs. Il indique qu'un projet de réorganisation de l'enseignement artistique est entre les mains du ministre des Finances, qu'grâce à l'élévation des crédits, les théâtres continueront à vivre.

Il renouvelle par ailleurs sa confiance à M. Bourdet grâce à qui le Théâtre-Français a retrouvé son prestige, puis promet à M. Masse de rendre le Pavillon de Flore au Musée du Louvre.

La Chambre adopte les crédits des Beaux-Arts.

La séance est levée à 12 h. 35. Séance à 15 h. 30.

LE BUDGET DES P. T. T.

La Chambre aborde la discussion du budget des P.T.T.

Dans la discussion générale, M. André ALBERT (Deux-Sèvres), parlant de la radiodiffusion, se plaint de la limitation des émissions radiophoniques.

Le rapporteur

M. CASTAGNEZ rapporteur déclare le contrôle du Parlement insuffisant. Les crédits sont de 6.819 millions, en augmentation d'un milliard sur l'an passé. Les crédits pour la radiodiffusion ont été élevés à 13 millions. La Commission des finances n'a eu que quelques jours pour l'examen du projet de budget pour laquelle elle ne propose que de légères modifications dont le rapporteur donne le détail.

M. Castagnez remarque que des informations ont été récemment censurées. S'il comprend le contrôle de la radio au cours d'une crise internationale il la juge inadmissible quand il ne s'agit que d'une crise ministérielle. (Appl. extr gauche.)

M. Castagnez rend hommage au personnel des P.T.T. qui au moment de la mobilisation partielle, fit preuve d'un dévouement sans limites, et demande qu'on leur donne la preuve d'un ferme désir d'apaisement.

La radiodiffusion

M. PLARD estime que le Gouvernement n'avait pas le droit de réquisitionner des employés de l'Etat et demande un geste de clémence pour les grévistes.

M. DE MONTALEMBERT remarque que les taxes radiophoniques atteignent 269 millions, elles doivent permettre d'améliorer les programmes. « Nous devons tous veiller, conclut-il, à ce que notre radio nationale soit au-dessus de toute critique. » (Appl.)

M. SAUDUBRAY souligne les faibles salaires de gérants d'agences postales et de recettes auxiliaires.

M. BERLIOS proteste contre la censure policière instituée à la radiodiffusion. Quant aux programmes et aux artistes, le député communiste estime que le public n'en a pas pour son argent.

M. PILLOT s'étonne que la Chambre ignore l'usage fait des 80 millions de reliquat du budget de la radio. Il craint qu'un scandale n'éclate un jour.

M. BURGEOT — La radio faisant tort aux théâtres lyriques, il est juste qu'on leur vienne en aide avec les ressources de la radio.

Le budget de la Caisse d'Épargne

La Chambre passe à la discussion du budget de la Caisse d'épargne.

M. Paul REYNAUD s'explique sur l'élévation du plafond de 20.000 francs. Ce plafond peut être dépassé, puisque plusieurs membres d'une même famille peuvent avoir un livret. Cela permet des comptes courants à gros intérêts, ce qui est contraire à la politique d'abaissement du taux de l'intérêt.

Quant au total des dépôts, il est de 28 milliards.

Le budget de la Caisse d'épargne est adopté et la séance levée à 20 heures. Séance à 23 heures pour la discussion des budgets de l'Intérieur, de la Présidence et de l'Economie.

M. Jules JULLIEN

M. JULLIEN remarque qu'il n'a pas attendu des appels de clémence pour faire preuve de bienveillance à l'égard des grévistes. Le Gouvernement n'a fait preuve d'aucune sévérité excessive dans l'application des sanctions prises alors que pour les grèves précédentes, le nombre des révocations allait de 80 à 160.

Le ministre invite la Chambre à collaborer à l'élaboration du statut de la radiodiffusion qui lui sera bientôt soumis. Une partie des recettes de la radiodiffusion a été versée aux P.T.T. pour les rémunérer. L'an passé il s'agissait de 40 millions.

Quant à la suppression de certaines émissions d'informations parlées et d'une sorte de censure instituée au moment d'une tension diplomatique, M. Jullien dit qu'il s'agit d'une expérience que d'aucuns jugent un peu longue. Le Président du Conseil s'expliquera à ce sujet.

Le crédit de cinq millions pour l'édification d'un poste d'émission à Montpellier a été supprimé, mais des postes de télévision sont en préparation à Lille, Lyon et Marseille.

Quant au poste de Radio-Andorre, il s'agit d'une affaire que tranchera le ministre des Affaires étrangères.

Enfin, le ministre remarque que des sommes importantes sont mises par la radio à la disposition des théâtres.

La Chambre adopte les crédits des P.T.T.

ENFANCE, SPORTS, HYGIÈNE
TRAVAIL, HABITATION, CONFORT
Lille 1939
EXPOSITION du PROGRÈS SOCIAL
ANNEXE A ROUBAIX CENTRE RÉGIONAL
9000

LA SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

La séance est ouverte, à 15 h. 35, sous la présidence de M. Edouard Herriot. Au banc du gouvernement M. Paul Reynaud, M. Champetier de Ribes.

LE BUDGET DES PENSIONS

La Chambre aborde la discussion du budget des Pensions.

M. PLANCHE, socialiste (Allier), rappelle que les A.C. ont répondu négativement à l'appel du ministre des Pensions qui leur demandait de faire des sacrifices volontaires. M. M. Planche estime qu'on a exagéré délibérément le nombre des anciens combattants qui ont envoyé au ministre le montant de leur pension ou de leur retraite, car cette affirmation tendrait à faire croire que les anciens combattants ne sont pas d'accord avec leurs chefs.

M. Planche se réjouit des améliorations qui ont été apportées par la commission des finances au projet de budget des pensions.

M. ROTINAT propose la suppression des pensions abusives.

M. PLARD signale la situation lamentable des tuberculeux de guerre.

M. BURTIN proteste contre la mise à la retraite des cheminots A.C.

M. SAUDUBRAY réclame l'extension de la carte du combattant à diverses catégories d'anciens combattants.

M. LACHAI demande le rajustement des pensions.

M. MALON propose la suppression de la retraite du combattant aux officiers de la guerre qui sont restés dans l'armée.

M. Jacques DUCLOS

M. DUCLOS (com.) s'est étonné qu'on ait pu réclamer de nouveaux sacrifices aux anciens combattants ouvriers ou paysans, alors qu'on n'en demande aucun aux marchands de canons enrichis à l'arrière.

M. PITOIS — A qui la faute? A vous et aux quarante heures.

M. Duclos se préoccupe du sort des deux cent mille anciens combattants qui sont en chômage.

M. PONSARD. — Qu'il s'adressent au général Jouhaux (rires).

M. DUCLOS constate que si les pensions n'ont pas augmenté, le coût de la vie, lui a augmenté. Il demande qu'on rajuste les pensions en faisant rendre gorge aux profiteurs qui s'enrichirent pendant la guerre.

Le rapporteur

M. THOMAS, rapporteur, fait remarquer que le chiffre des crédits du ministère des Pensions est sensiblement le même que l'année dernière. Il faudrait donc des crédits nouveaux pour satisfaire certaines revendications.

M. CHAMPETIER DE RIBES

M. CHAMPETIER DE RIBES, ministre des Pensions, fait savoir que la commission interministérielle qui s'occupait de la carte du combattant a terminé ses travaux. Il n'y a plus que quelques points de detail à régler. La Confédération des anciens combattants a reconnu que certaines compressions permettraient de faire des économies atteignant 400 millions. Le ministre rappelle que la France a fait un effort considérable pour les anciens combattants.

M. Champetier de Ribes reconnaît que, pour les mutilés qui ne peuvent plus travailler et qui n'ont que leur pension, l'Etat devra faire un nouvel effort (applaudissements).

La discussion générale est close.

M. Martin retire un amendement et le projet du budget est adopté

M. François MARTIN (Aveyron) soutient un amendement tendant à étendre le bénéfice de la présomption d'origine à certains militaires ayant fait leur demande de pension de 1933 à 1938.

M. CHAMPETIER DE RIBES prie M. François Martin de retirer son amendement, le Conseil d'Etat ayant réglé la question dans le sens indiqué par l'amendement M. François Martin retire son amendement.

M. GUASTAVINO (Alger) s'indigne de la différence de traitement existant pour les pensionnés militaires de la métropole et les indigènes pensionnés. Il faut mettre fin à cette inégalité choquante (appl. tous bancs).

La Chambre adopte les crédits du budget du ministère des Pensions.

COURTE SÉANCE AU SÉNAT

Paris, 16. — La séance est ouverte à 15 h. 10, sous la présidence de M. Jules Jeanneney, qui procède tout d'abord à la proclamation des membres de la Commission des Finances qui viennent d'être désignés par les différents groupes. Après son renouvellement annuel, la Commission des Finances comprend 3 membres nouveaux qui sont MM. Palmade, Jacquier et Pézières qui succèdent à MM. Cuminal, décédé, Marcel Régnier et Désiré Valetta, non réélus.

Le Sénat adopte ensuite sans débat le projet de loi voté par la Chambre tendant à ratifier le décret du 8 Décembre 1937, portant modification de la tarification douanière de certaines pelleteries.

Il adopte également une proposition de loi de M. Brogly, tendant à accorder aux jeunes Français dont les parents résident à l'étranger et qui justifient de diplômes étrangers reconnus équivalents aux diplômes français le bénéfice de ces équivalences.

A 15 h. 20, la séance est levée. Le Sénat se renvoie à mardi 15 h.

LES RECOUVREMENTS D'IMPOTS OPÉRÉS EN OCTOBRE

Paris, 16. — Les recouvrements opérés pendant le mois d'octobre 1938, c'est-à-dire avant l'application des décrets-lois, au titre du Budget général se sont élevés à la somme globale de 5 607 millions dont 5.426 millions provenaient des recettes normales et permanentes.

Le total des contributions directes encaissées en octobre 1938 atteint 3.566 millions sur cette somme 1.633 millions proviennent des impôts cédulaires, de l'impôt général sur le revenu, des contributions directes et taxes assimilées. Cette dernière somme est supérieure de près de 777 millions aux recouvrements constatés en octobre 1937.

Les recouvrements opérés en octobre 1938 au titre des contributions indirectes ont atteint 3.792 millions présentant une plus-value de 50 millions par rapport aux évaluations budgétaires fixées par la loi de Finances de 1937, une moins-value de 160 millions par rapport aux évaluations revisées pour tenir compte des décrets pris en application de la loi du 13-4-38 et une plus-value de 399 millions par rapport aux recouvrements d'octobre 1937.

Pendant les 10 premiers mois de 1938, les recouvrements opérés au titre des contributions indirectes ont atteint 31.703 millions, présentant ainsi une plus-value de 189 millions par rapport aux évaluations de la loi de Finances de 1937, une moins-value de 754 millions par rapport aux évaluations revisées et une plus-value de 6.079 millions par rapport aux recouvrements correspondants de 1937.

Les produits recouvrés en octobre 1938 par l'Administration des Postes encaissés au titre de son budget annexe forment un total de 492 millions, somme inférieure de 9 millions aux évaluations et supérieure de 17 millions aux recouvrements d'octobre 1937.

LE CONSEIL NATIONAL DU PARTI RADICAL INDÉPENDANT A RENOUVELÉ SON BUREAU

M. MILLIES LACROIX A ÉTÉ RÉÉLU PRÉSIDENT

Paris, 16. — Le Conseil National du Parti Radical Indépendant, réunissant 200 délégués des provinces françaises, a renouvelé, aujourd'hui, son Bureau.

M. Millies Lacroix, sénateur des Landes, a été réélu président d'honneur, et M. Pierre Cathala, ancien ministre, président du parti. Parmi les membres du Bureau figurent MM. Jacques Bardoux de l'Institut, sénateur ; les généraux Denain, ancien ministre, et Duchêne-Marullaz, etc... M. André Grisoni, ancien député de la Seine, a été réélu secrétaire général.

Le président Cathala a déclaré que le parti répudiait la grève générale ; il a souligné que « le Cabinet Daladier n'a qu'une courte majorité ; il a déploré l'instabilité ministérielle. Il faut une majorité à M. Daladier pour empêcher une revanche de Jouhaux. Si la Chambre ne se prononce pas, la parole sera au Sénat. On peut avoir confiance dans son verdict. »

Le Bureau du parti a voté une motion appuyée par tous les délégués présents pour affirmer sa volonté de ne soutenir qu'un gouvernement qui assurera l'intégrité totale de notre territoire.

ARRESTATION D'UN REPRIS DE JUSTICE DEUX FOIS CONDAMNÉ A PARIS

LE MONTANT DES ESCROQUERIES REPROCHÉES AU MALFAITEUR S'ÉLÈVERAIT A UN MILLION

Paris, 16. — Un repris de justice déjà dix fois condamné et faisant l'objet d'une douzaine de mandats d'arrêt, a été appréhendé par les inspecteurs de la police judiciaire pour être mis à la disposition de M. Aymard, juge d'instruction.

Il s'agit de Robert Gillet, 31 ans. Sous de faux noms, il a été successivement gérant de café, exploitant d'un commerce de comptoirs en zinc, directeur d'une guinguette à Nogent-sur-Marne, gérant de comptoirs d'alimentation 82, rue Félix-Faure à Colombes, 19, rue des Nains à Asnières et enfin 73, rue Riquet à Paris.

Dans toutes ces entreprises il ne commit que des escroqueries qui valurent il y a quelques jours à l'un de ses complices, Léon Pézaire, d'être arrêté à Lyon. Quant à Gillet, il réussit à s'enfuir en Algérie, puis revint en France par Marseille et, enfin vint loger à Paris dans un hôtel rue Berthe où il fut découvert. Le montant des escroqueries reprochées à ce malfaiteur dépasserait un million.

L'AUDITION DE M. G. BONNET à la Commission sénatoriale des affaires étrangères

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Les demandes d'éclaircissement de la commission

Avant de donner la parole au ministre des Affaires étrangères, M. Henry Bérenger a rappelé les traités et accords sur l'application desquels la commission a demandé des éclaircissements : 1° traité franco-polonais de 1920 ; 2° accord franco-italien de 1935 ; 3° traité franco-soviétique de 1935 ; 4° accords avec la Petite Entente et l'Union balkanique de 1934-1936 ; 5° projet d'accord au sujet de la Tchécoslovaquie nouvelle de 1938 ; 6° accord de Munich en septembre 1938 ; 7° conversations franco-anglaises en novembre 1938 ; 8° accord franco-allemand en décembre 1938.

Quelle est, a demandé M. Henry Bérenger, la valeur précise des engagements réciproques contenus dans ces accords ? Quelle est leur interdependance réelle et quelle est leur efficacité ?

Le président de la commission a ajouté : « La France possède-t-elle une force militaire (terrestre, aérienne, navale) en fonction des ces accords ? » et il a conclu ainsi : « Nous ne voulons pas de facilité, mais de la solidarité, pas de faux semblants, mais de la franchise, pas de buts irréalisables, mais des positions qu'on puisse tenir, enfin une coordination réelle entre notre politique intérieure et notre politique extérieure. »

LA DÉCLARATION DE M. GEORGES BONNET

M. Georges Bonnet a remercié M. Henry Bérenger d'avoir posé le problème de la politique extérieure de la France dans toute son actualité et dans toute sa réalité. Il a déclaré qu'il acceptait le cadre proposé par le président de la commission et qu'il s'expliquerait dès aujourd'hui avec toute la précision que lui permettent ses récents entretiens de Paris et de Londres.

Les relations franco-anglaises

Après un compte rendu détaillé des conversations franco-britanniques du 24 novembre M. Georges Bonnet a tenu à souligner l'étroite entente qui existe entre les deux gouvernements dans tous les domaines et la parfaite harmonie de leurs vues sur tous les sujets qui ont été traités.

La déclaration franco-allemande

Passant ensuite à l'examen des relations franco-allemandes, le ministre a marqué l'importance de la récente déclaration commune qu'est venu signer à Paris le ministre des Affaires étrangères du Reich.

Précisant l'esprit dans lequel avaient été amorcées les conversations entre les deux gouvernements, M. Georges Bonnet a insisté sur la portée de cette déclaration qui ouvre entre l'Allemagne et la France une ère de détente permettant un heureux développement des relations entre les deux pays et qui constitue un facteur important pour la paix générale.

Le ministre a tenu à marquer en outre le caractère cordial des conversations qu'il a eues les 6 et 7 décembre avec M. de Ribbentrop.

Les revendications italiennes

A l'égard des relations franco-italiennes, le ministre a relaté les différentes manifestations qui se sont déroulées récemment dans certaines villes italiennes. Il a indiqué la réponse du gouvernement de Rome à la demande d'explications présentée par l'ambassadeur de France.

M. Georges Bonnet a confirmé pleinement la déclaration qu'il a faite au Palais Bourbon avant-hier, à savoir que **la France n'acceptera jamais de céder un pouce de territoire à l'Italie et que toute tentative pour réaliser une telle prétention ne pourrait que conduire à un conflit armé.**

Les accords de Munich

Répondant ensuite à de nombreuses questions qui lui ont été posées par MM. Alexandre Millerand, Charles Dumont, Marcel Plaisant, Rene Besnard, Pierre Laval, Mireaux, Aimé Berthod, Charles Reibel, Alexandre Bachelet, François Labrousse, Jovelet et Albert Peyronnet, le ministre des Affaires étrangères a précisé la position gouvernementale, telle qu'elle se présentait au moment des accords de Munich.

La question espagnole

S'agissant de la question des Espagnols, il a marqué la volonté du gouvernement de rester fidèle au plan du Comité de non-intervention de Londres et de rechercher tous les moyens qui pourront permettre le règlement le plus prompt du conflit.

Les relations avec les puissances de l'Europe Centrale

Comme conclusion, le ministre a fait savoir qu'une nouvelle séance serait nécessaire pour une étude détaillée des relations de la France avec les diverses puissances de l'Europe centrale et orientale et des conclusions à y apporter. Il a été décidé que cette séance aurait lieu après la discussion du budget, à la reprise des travaux parlementaires et qu'elle précéderait un débat général qui s'instituerait devant l'assemblée plénière du Sénat, en janvier prochain.

A l'issue de cette importante séance, le président a remercié, au nom de toute la commission, le ministre des Affaires étrangères des éclaircissements si nombreux qu'il a bien voulu apporter aux commissaires. Il l'a félicité des directions qu'il entend imprimer à la politique extérieure de la France et des résultats positifs qu'il n'a cessé de fournir depuis son arrivée au quai d'Orsay, en faveur de la paix internationale.

Ajoutons à ce procès-verbal officiel des travaux de la commission, que la question du traité franco-syrien, qui avait fait l'objet, mercredi des délibérations de la commission, n'a pas été abordée aujourd'hui. Les problèmes du Levant feront l'objet d'une nouvelle audition de M. Georges Bonnet, dont la date n'a pas encore été fixée.

Le problème des réfugiés

Le problème que pose la situation difficile dans laquelle se trouvent les réfugiés a été longuement examiné. Pour venir en aide aux réfugiés, le gouvernement français a donc déjà pris une série de mesures que connaît la commission. Il désire apporter à l'amélioration de leur condition une contribution encore plus large. Le ministre a exposé le plan qu'envisage en leur faveur le gouvernement.

LA QUESTION DE MEMEL

« LA LITHUANIE a encore six semaines pour décider quelle voie elle doit suivre »...

écrit le « Berliner Tageblatt » qui ajoute « qu'on assiste à un renouvellement des faits de l'été dernier »

Berlin, 16 — Examinant la situation de la Lithuanie à la suite des élections de Memel, le « Berliner Tageblatt » estime que ce pays a encore six semaines pour décider quelle voie il devra suivre.

Après quelques considérations sur la politique intérieure de la Lithuanie et sur « l'incertitude » dans laquelle on se trouve à Kaunas sur les décisions à prendre le journal déclare qu'on voudrait bien dans ce pays se tirer d'une situation ambigüe par des « manœuvres ».

« Personne, poursuit l'organe allemand, ne se dissimule les conséquences qui résulteraient d'une telle tactique, mais on assiste à un renouvellement des faits auxquels on a assisté au cours de l'été : L'appel à des espérances que l'on a déjà cependant rayé du fond de son cœur. Le jeu de la politique internationale séduit encore les uns ou les autres à Kaunas. On voudrait bien encore hasarder des enjeux, bien qu'on se dise que le risque n'en vaut la peine et que les chances sont trop inégales, pour se convaincre de cela, on a encore à Kaunas un délai de six semaines.

Le caractère et la conscience des habitants de Memel sont allemands

La « Frankfurter Zeitung » commentant le résultat du scrutin écrit : « Les négociations du « Führer » du territoire de Memel avec le gouvernement central décideront de l'avenir de ce pays.

» Les prochaines semaines fourniront des renseignements sur le résultat de ces pourparlers.

» Quel qu'en soit le cours, une chose est, dès maintenant, certaine : Une nouvelle ère a commencé dans l'histoire de ce pays. Le facteur déterminant ne sera plus la volonté des hommes qui l'habitent. Le monde saura ce que l'on a cherché à masquer pendant plus d'une décade : les sentiments, la conscience et le caractère de la population de Memel sont allemands et pas autre chose. »

Une visite à Berlin du Ministre des Affaires Étrangères de Lithuanie ?

Berlin, 16. — On apprend, de source allemande d'ordinaire bien informée, que le ministre des Affaires étrangères de Lithuanie, M. Urbszy, aurait envisagé une prochaine visite à Berlin.

UN VOYAGE « PRIVÉ » DU GRAND-DUC WLADIMIR DE RUSSIE A BERLIN

On dément que cette visite serait en relation immédiate avec la grande campagne que l'Allemagne organise contre l'Ukraine

Berlin, 16. — Selon des renseignements fournis par l'administration de l'ancienne famille royale de Hohenzollern, le grand-duc Wladimir Kirilovitch de Russie, fils et héritier du grand-duc Cyrille, est attendu ces jours-ci à Berlin.

Pas d'entrevue avec le chancelier Hitler

Le grand-duc André de Russie, oncle du grand-duc Wladimir, prétendant au trône impérial, a fait à un collaborateur de l'« Agence Havas » la déclaration suivante : « Les informations de presse au sujet d'une entrevue éventuelle entre mon neveu, le grand-duc Wladimir, et le chancelier Hitler sont dénuées de tout fondement. Le grand-duc Wladimir se rend en Allemagne à titre strictement privé uniquement pour passer les fêtes de Noël avec sa sœur, la grande-duchesse Kyra. »

« Le Grand Duc peut toujours devenir « Hetman » d'Ukraine... »

Les informations auxquelles il est fait allusion émanent d'un journal parisien, qui écrit notamment :

« A Berlin, on attend l'arrivée du grand-duc Wladimir de Russie pour mardi prochain. Il doit quitter Paris à cet effet lundi. Ce jeune homme, âgé de 21 ans, dont la sœur a épousé un prince de Hohenzollern, est pratiquement l'héritier des Romanoff depuis la mort du duc Cyril.

» Hitler recevra le grand-duc Wladimir ces jours prochains.

» A Berlin, en divers milieux, on ne dissimule pas que les projets du führer seraient de persuader à Wladimir — qu'avant d'avoir l'empire des Romanoff tout entier — il peut toujours devenir « hetman » d'Ukraine.

» On répète que sa visite serait en relation immédiate avec la grande campagne que l'Allemagne organise contre l'Ukraine.

» Depuis quelques mois, le nombre des généraux et officiers russes blancs — en partie expulsés de France — est devenu considérable à Berlin. Le rêve de tous ces officiers et généraux est naturellement de pousser le führer contre les bolchevistes et de les inviter ensuite à mettre sur le trône des Romanoff le grand-duc Wladimir, qui serait tout prêt à signer avec Berlin un accord des plus étroits. »

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Samedi 17 décembre : Soleil : Lever, 7 h. 40 ; coucher, 15 h. 63 ; Lune : Lever, 3 h. 44 ; coucher, 13 h. 15.

Aujourd'hui : Saint Olympe. Demain : Saint Gatien.

METEOROLOGIE. — Station de Lille : Observations faites le 16 décembre 1938, à 17 h. 45 : Baromètre : 764 mm. 2 ; hausse depuis la veille à 17 h. 45 : 2 mm. 0 ; Thermomètre : Fronde : 5.7 ; Minima : 5.7 à 17 h. 45 ; Maxima de la veille, 6.5 ; Etat hygrométrique : 88 ; Hauteur d'eau tombée depuis la veille, à 17 h. 45 : Néant ; Direction du vent : Sud-Est ; Force : Faible ; Direction des nuages : Direction impossible ; Etat du ciel : Couvert ; Prévisions pour aujourd'hui : Temps assez froid ; éclaircies ; un peu brumeux.

FUNERAILLES. — Hier ont eu lieu, à Lezennes, au milieu d'une nombreuse affluence, les funérailles de **Mme Adelphine DELRUE**. Le deuil était conduit par MM. Fiolet et Gremaux fils et beau-fils de la défunte, entourés de toute la famille.

Parmi l'assistance, nous avons remarqué la présence de nombreuses notabilités et notamment celle de M. le Professeur Debeyre, du commandant Caillet et des capitaines Dennez et Boutry des Services de l'Education physique ; de MM. Henri Jooris, président de la L.N.P.A. ; Verhaeghe, Jovenet et Roch, du Conseil de la dite Ligue ; Duburcq, Carlier, Debrez, du District Terrien ; Dubiez, de la C.R. Arbitres, Plée, de la C.R. Juniors ; Henno, président du S.C. Fives ; Gravelines, de l'Ol. Lillois ; Didisheim, Delzenne, Baratte, de l'I. C. Lambersart, etc.

Le monde de la boxe était représenté par MM. Rabret, membre du Conseil de la F.F.B. ; Lernould, Blamart, Carlier, Maton, officiels nordistes ; Géo Mars, de l'E.S.M. Ostricourt ; Deconninck, du Boxing Club Lillois ; Mazenne et Dubus de l'A.S. Roubaix ; Catteuw, deprette et Deroo, du C.B.C. Lillois. Noté encore parmi la foule, une délégation importante de l'U.S. Lezennes ; MM. Dubrulle et Suin, des Anciens Combattants ; Beniratant, ingénieur à la Cie des Tramways de Lille ; Me Chavatte, huissier, etc... etc...

A l'issue du service religieux, la famille reçut les condoléances puis, l'inhumation eut lieu au cimetière local.

JEUX D'ESPRIT
pour s'amuser en famille...

UNE FAMILLE COMPLIQUÉE

J'ai un oncle qui possède une sœur ; cette sœur, malgré les apparences, n'est pas ma tante. Mon oncle cependant n'est pas entré par alliance dans la famille.

Expliquez-moi cela ?

Vous trouverez la réponse plus loin

LES CONFLITS SOCIAUX

TRENTE GRÉVISTES des usines Renault en Cour d'Appel

Cinq de ceux-ci ont été acquittés, les vingt-cinq autres ont eu leur peine réduite et toutes les amendes ont été supprimées

Paris, 16. — Cet après-midi, devant la 10e Chambre de la Cour comparaissaient 30 ouvriers des usines Renault poursuivis pour violences à la suite de la grève du 24 novembre. Ils avaient été condamnés par la 14e Chambre Correctionnelle à deux mois de prison sans sursis et cent francs d'amende. La Cour a prononcé 5 acquittements. Un ouvrier qui avait été condamné à 6 mois de prison, a vu sa peine réduite à 3 mois de prison. Les 24 autres, condamnés à 2 mois de prison, ont été condamnés à 15 jours de prison sans sursis. Toutes les amendes ont été retirées.

Dix grévistes d'Ivry condamnés à des peines de prison avec sursis

Paris, 16. — La 14e Chambre Correctionnelle a jugé cet après-midi, dix ouvriers qui avaient fait une grève avec occupation pendant 2 mois dans l'usine de pâtes alimentaires Ferrand et Renaud à Ivry-sur-Seine.

Les ouvriers, au nombre de 460, s'étaient mis en grève mais un certain nombre d'employés, ceux du Service des Expéditions, qui voulaient continuer le travail, en furent empêchés par les grévistes.

Dix meneurs furent arrêtés. Ils ont été condamnés cet après-midi, après plaidoiries de Me David Bloch : le délégué Garnier, les ouvriers Philippe et Paret chacun à un mois de prison avec sursis et 50 fr. d'amende ; les ouvriers Vertischelem, Kampinaere, Lebeau, Lequien, Rolland, Hukrd et Marconi, chacun à 15 jours de prison avec sursis et 25 fr. d'amende. La Maison Ferrand et Renault, représentée par Me Jacques Mourier, avait déposé une plainte pour entraves à la liberté du travail. Elle était partie civile aux débats.

LES HEURES SUPPLÉMENTAIRES DANS L'INDUSTRIE PRIVÉE TRAVAILLANT POUR LA DÉFENSE NATIONALE

Paris, 16. — Le « Journal Officiel » publie le décret suivant du ministre de la Défense nationale et de la Guerre :

« Lorsqu'il est reconnu nécessaire d'effectuer des heures supplémentaires dans un établissement privé travaillant pour la Défense Nationale et que, pour l'exécution de ces heures supplémentaires, les facilités données par les articles 4 et 5 du décret du 12 novembre 1938, relatif à la durée du travail, ne sont pas mises à profit, l'ordre prévu par l'article 6 (paragraphe 2) du décret du 27 octobre 1938, relatif aux modalités d'application de la loi du 21 juin 1936, est donné au chef d'établissement, par délégation du ministre de la Défense Nationale intéressé, par le représentant qualifié du service de contrôle en usine. »

LE DÉPUTÉ-MAIRE DE LONGUEAU A ÉTÉ SUSPENDU DE SES FONCTIONS DE MAIRE POUR UN MOIS

Par arrêté du préfet de la Somme, en date du 14 décembre, M. Prot, député-maire communiste de Longueau, a été suspendu de ses fonctions municipales pour un mois.

Cet arrêté a été notifié hier au député-maire de Longueau.

Les raisons de cette sanction sont que le 30 novembre dernier, M. Prot a empêché, matin et soir, les enfants de rentrer en classe ; il a donné des instructions formelles au personnel pour qu'il ne travaille pas dans les écoles et a empêché le fonctionnement du chauffage central dans ces mêmes écoles.

Ajoutons que le 30 novembre, à l'occasion de la grève générale, M. Prot avait donné congé à tout le personnel municipal.

DANS LA LÉGION D'HONNEUR

Ministère du Travail

Sont promus ou nommés : au grade d'officier : MM. Aubin, inspecteur divisionnaire du travail à Marseille ; Buirette, président de société de secours mutuels à Suippes ; Lormand, directeur de laboratoire à Paris ; Poulin, sous-directeur au ministère du Travail.

Au grade de chevalier : MM. Louis DANEL, maître-imprimeur à Lille ; Dubois, chef de la composition du « Petit Parisien » ; Taboureux, agent général de l'Union des Artistes dramatiques à Paris ; VINCENT, inspecteur divisionnaire du Travail à Lille.

M. Paul VINCENT, Inspecteur Divisionnaire du Travail, nommé Chevalier

Nous apprenons avec plaisir la nomination de M. Paul Vincent, inspecteur divisionnaire du travail et de la main-d'œuvre, au grade de chevalier dans l'ordre de la Légion d'honneur, au titre du ministère du Travail.

M. Paul Vincent est originaire de Castres, dans le Tarn, où il naquit le 17 septembre 1886. Après avoir été instituteur, M. Vincent, qui fit toute la guerre et fut décoré de la croix de guerre avec deu xcitations, débuta comme inspecteur du travail à Troyes, en 1921, et au 1er juillet 1933 il était nommé inspecteur-contrôleur du travail à Lille.

Au mois de mai 1938, M. Vincent qui est officier de l'Instruction publique et du Mérite social succéda, en cette ville, à M. Gervois, admis à la retraite, dans les fonctions d'inspecteur divisionnaire du travail de la 5e circonscription qui comprend : le Nord, le Pas-de-Calais et la Somme. Cette circonscription est l'une des plus importantes de France, venant immédiatement après celle de Paris.

On ne sait pas assez qu'elle a été la somme de travail fournie par M. P. Vincent et ses services dès la signature des conventions collectives sociales en 1936. Depuis juin 1936, M. Paul Vincent et ses collaborateurs ont servi d'intermédiaire entre patrons et ouvriers.

Aussi bien du côté ouvrier que du côté patronal, on se réjouira de cette distinction qui récompense un homme dévoué à la cause sociale et qui n'a ménagé ni son temps, ni sa peine pour limiter au minimum les conflits sociaux à Lille et dans la région du Nord.

Nous adressons à M. P. Vincent nos meilleurs compliments.

M. Louis DANEL, Président du Groupement Intersyndical des Maîtres-Imprimeurs du Nord est nommé Chevalier

Nous avons appris avec un vif plaisir la nomination de M. Louis Danel, maître-imprimeur à Lille, au grade de chevalier de la Légion d'honneur au titre du ministère du Travail.

M. Louis Danel est une figure lilloise très connue à Lille, unanimement estimée. Il a pris depuis de longues années une part prépondérante à la défense des intérêts corporatifs de l'imprimerie. Ses collègues devaient l'appeler à occuper d'importants postes dans lesquels il

M. Louis DANEL

a donné toute la mesure de son inlassable activité. Il est en effet président du groupement intersyndical des maîtres-imprimeurs de la région du Nord, secrétaire général adjoint de l'Union syndicale des maîtres-imprimeurs de France, membre du comité-directeur de la Fédération des syndicats des maîtres-imprimeurs de France, vice-président du comité permanent des expositions de l'imprimerie et des industries annexes.

M. Louis Danel est aussi un homme de cœur. L'une de ses principales préoccupations a été de s'intéresser à de multiples œuvres sociales et surtout à celles qui préservent la famille. Il est vice-président de la Caisse interprofessionnelle, administrateur de la Caisse polygraphique, administrateur de la Caisse départementale des Assurances sociales, administrateur de la Caisse familiale de la région du Nord, administrateur de la Caisse des institutions sociales, administrateur de la Caisse mutuelle familiale.

Son souci d'encourager tout ce qui est noble et beau l'a conduit à accepter, il y a quelques années, à la suite du décès de M. Lucien Crépy-Saint-Léger, la présidence de la Société d'Horticulture du Nord de la France. Sous son impulsion la Société d'Horticulture a continué sa marche ascendante en organisant des manifestations brillantes, en aidant moralement et les professionnels et les amateurs ainsi que les possesseurs de jardins ouvriers.

M. L. Danel est aussi trésorier de la Fédération des jardins ouvriers du Nord. L'aviculture, le sport ne l'ont pas laissé indifférent, puisqu'il est en même temps président d'honneur de la Basse-Cour Familiale de Lille, et président d'honneur de la section d'athlétisme de l'Iris-Club Lillois.

Le nouveau légionnaire est Consul de la Principauté de Monaco.

Nous adressons à M. Louis Danel nos bien vives félicitations.

LES PRIX COGNACQ-JAY

Une famille de Berck-sur-Mer obtient un prix de 8.000 francs

Dans la liste des heureux bénéficiaires